

DEMANDE D'EXERCICE DU DROIT D'OPTION

Décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié

**A remplir uniquement si CET > 15 jours
A retourner au plus tard le 31 janvier 2023 au Rectorat / DPAAE**

Pour les personnels qui sont dans l'incapacité d'accéder à l'outil Agadir (agents affectés en EPLE,..) :

Nom : Prénom:

Corps et grade (ou nature et date du contrat):

Fonctions exercées :

Service ou Etablissement :

Affectations précise (établissement/service/bureau) :

Quotité de travail : Temps complet Autre (à préciser)

Détail de la demande - année de référence concernée : année scolaire et universitaire 2021 / 2022

Solde du CET (1)

Nombre de jours dépassant le seuil de 15 jours (2) (2) = (1) - 15 = (3) + (4) + (5)	Nombre de jours à prendre en compte au titre de la RAFP* (uniquement pour les agents titulaires) (3)	Nombre de jours à indemniser (4)	Nombre de jours à maintenir sur le CET pour une utilisation sous forme de congé (5)

Solde du CET après option (6)
(6) = 15 + (5)
(6) ≤ 60 jours

Lieu et date de la demande :

Signature :

Visa et avis du supérieur hiérarchique :

* Régime de retraite additionnelle de la fonction publique prévu par le décret n°2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique pris en application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme de retraite.

(5) Dans la limite de 10 jours par an et de 60 jours au total du compte.